Envoyé en préfecture le 02/11/2026
Reçu en préfecture le 02/11/2026
Publié le
ID : 087-218712503-20261019-20261020-DE

DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE RILHAC-RANCON

L'an deux mille vingt six

Le : 13 octobre

Le Conseil Municipal de la Commune de RILHAC-RANCON

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

À la salle Marie Laurencin, sous la présidence de Madame Nadine BURGAUD, Maire,

Date de convocation du Conseil Municipal : 06 octobre

Effectif légal : 27

Nombre de Conseillers en exercice : 27

Présents : 17

Procurations : 6

PRESENTS : Madame Nadine BURGAUD, Monsieur François POIRSON, Madame Brigitte SIMONNEAU, Monsieur Julien CHALANGEAS, Madame Marie-Joseph LABERGERE, Monsieur David BARLET, Monsieur Guy DESVILLES, Madame Nadia GUERRERO, Madame Pascale GIBERT, Madame Laurence MASSARD-TERRAZ, Monsieur Thierry PASQUET, Madame Delphine CALOMINE, Monsieur Edouard NEBIE, Madame Alexandra MOREAU, Monsieur Cyrille CHAUVET, Madame Elodie HAMELIN, Madame Solene LAPLAGNE ;

PROCURATIONS : Monsieur Olivier TERRAZ à Monsieur Julien CHALANGEAS, Madame Fatima BOUKILI à Monsieur Edouard NEBIE, Monsieur Philipe LAURENT à Madame Delphine CALOMINE, Madame Aurore BOUHIER à Madame Marie-Joseph LABERGERE, Monsieur David FRETILLE à Monsieur François POIRSON, Monsieur Arnaud BOUHIER à Madame Nadine BURGAUD

ABSENTS EXCUSÉS : Madame Marie-Paule CELERIER, Monsieur Lakhdar ABED, Monsieur Ludovic DELHOUME, Madame Hanife YILMAZ

Secrétaire de séance : Julien CHALANGEAS

DÉLIBÉRATION 2026-10-20 Rapports annuels concernant les services publics locaux

Conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales (CGCT), les **rapports annuels concernant le prix et la qualité des services publics (RPQS)** de gestion de l'eau, de l'assainissement collectif et non collectif, de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés, ainsi que les rapports produits par les délégataires de service public en matière de transports urbains (STCLM), de parcs en ouvrages (sociétés EFFIA Limoges), de réseaux de chaleur urbains (sociétés LCES, SDCL et SDCLB), de concessions de distribution publique d'électricité (ENEDIS) et de gaz (GRDF) ont été présentés en Conseil Communautaire lors de la séance du 29 juin 2026.

Ces rapports doivent faire l'objet d'une communication aux communes membres de Limoges Métropole, communication qui est différenciée selon la nature des documents.

Ainsi, en ce qui concerne les RPQS de l'eau, de l'assainissement collectif et non collectif ainsi que de la prévention et de la gestion des déchets ménagers et assimilés, conformément aux

Envoyé en préfecture le 02/11/2026
Reçu en préfecture le 02/11/2026
Publié le
ID : 087-218712503-20261019-20261020-DE

articles D2224-1 et suivants du CGCT, doivent être tenus à disposition du public en mairie.

Ces RPQS doivent également être présentés aux conseils municipaux des communes membres de Limoges Métropole conformément aux dispositions de l'article D2224-3 du CGCT.

Le conseil municipal de Rilhac Rancon **prend acte** de la présentation en conseil municipal de ces rapports annuels concernant le prix et la qualité des services publics.

FAIT ET DELIBERE EN MAIRIE LES JOURS, MOIS ET AN QUE DESSUS
AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES
Le 19 octobre 2026
Affiché / Notifié le
Certifié exécutoire le
Publiée le
Le Maire,
Nadine BURGAUD

Le secrétaire de séance,
Julien CHALANGEAS,